



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

---

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG)**  
Modification des délégués de la commune

**N°2025\_090**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

**Membre absent, excusé sans donner pouvoir :**

Jean-Philippe SANTONI



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Le renouvellement général des Conseils municipaux entraîne, dès leur mise en place, la désignation de nouveaux délégués au sein des Comités des Syndicats de communes.

En effet, conformément à l'article L 5211-8 alinéas 1 et 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le mandat des délégués est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il appartient donc à l'Assemblée, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité de ce syndicat.

Il est rappelé que le choix de ces délégués, conformément à l'article L. 5212-7 alinéa 3 du CGCT, peut porter uniquement sur l'un des membres du Conseil municipal.

D'autre part, aux termes de l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les Conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Toutefois, l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

S'agissant d'un scrutin uninominal, et non de liste, il y a lieu de procéder à l'élection de chacun des 2 délégués.

Lors de la séance du 23 juillet 2020, les deux délégués suivants ont été élus :

Titulaire	Suppléant
Jean-Philippe SANTONI	Valérie GRILLON

Jean-Philippe SANTONI, élu de la liste « Parlons Brignais » ayant quitté le groupe majoritaire, il convient de procéder à son remplacement.

Il est précisé que la liste « Parlons Brignais » propose Valérie GRILLON au poste de délégué titulaire et Anne-Claire ROUANET au poste de délégué suppléant

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

*Par 31 voix pour et une abstention*

**A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour**

- DÉSIGNER 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) comme suit :

Titulaire	Suppléant
Valérie GRILLON	Anne-Claire ROUANET

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BRIGNAIS

